

AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATIONS
MINEURES AUX DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 9 mars 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10902, avenue Plaza

Permettre une marge arrière de 0 m au lieu de 6,1 m.

11266, avenue Lausanne

Permettre une marge avant secondaire de 1,23 m au lieu de 2,25 m et une marge latérale sud de 1,51 m au lieu de 1,98 m.

11058, boulevard Saint-Vital

Permettre une marge avant de 4,35 m au lieu de 4,5 m et une marge latérale droite de 0,76 m au lieu de 1,98 m.

6180, boulevard Henri-Bourassa

Permettre que la moitié inférieure de la façade latérale du bâtiment soit en acier prépeint au lieu de la maçonnerie.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL,
arrondissement de Montréal-Nord,
ce 17 février 2015

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement